



Dernières Nouvelles

De l'information d'intérêt autochtone transmise par le gouvernement du Canada

L'art, miroir de la culture

Kevin McKenzie, un artiste des nations des Cris et des Métis explique que l'art est sa façon d'enseigner sa culture aux gens.

« Je veux que les gens sachent que je suis membre des Premières nations et je veux qu'ils comprennent ma culture, parce que je suis très fier de mon identité. »

Kevin peint depuis l'âge de 13 ans. Il dit qu'être artiste, c'est avoir une vision et y croire assez pour la concrétiser.

« Je travaille avec un nouveau médium, ce qui est très stimulant. » Kevin utilise comme moule un crâne de bison.
« Je me sers de cet objet sacré, et je le fais renaître », explique-t-il.

Kevin compte au nombre des artistes qui participent au **Programme d'exposition et d'acquisition** d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Ce programme donne la chance à des artistes autochtones d'exposer et de vendre leurs œuvres. Un jury choisit les artistes qui participeront au programme.

Ce programme est une composante des Centres d'art indien et inuit d'AINC. Ces centres font la promotion des artistes qui œuvrent dans des formes d'art traditionnelles et contemporaines, comme le tissage, le ciselage, la gravure de reproduction, la photographie et la sculpture.

Les centres fournissent également de l'information sur les artistes autochtones. Il y a une bibliothèque d'art, un centre de ressources inuit et une collection nationale d'art indien comptant plus de 4 000 œuvres d'art réalisées par des artistes autochtones.



Kevin McKenzie est fier de sa culture crie et métisse.

Pour obtenir plus d'information sur les artistes ou pour savoir comment vous inscrire au Programme d'acquisition et d'exposition, veuillez composer le numéro sans frais **1 800 567-9604** ou consulter le site Internet www.ainc-inac.gc.ca/art/index_f.html.

Hé! les jeunes! Vous voulez avoir du plaisir cet été? Lisez un livre!

Suggestions de livres jeunesse sur les Autochtones propose des titres de livres racontant des histoires autochtones écrites pour les jeunes de 4 à 14 ans. Pour recevoir un exemplaire gratuit, composez le numéro sans frais **1 800 567-9604** ou envoyez un courriel à infopubs@ainc-inac.gc.ca.



Les sages perpétuent les traditions



La sage Vera Martin enseigne aux jeunes l'importance de travailler fort.

La sage Vera Martin dit que l'une des meilleures choses qu'on ait jamais dites à son sujet provient d'autres sages. Ils ont dit qu'elle travaillait très fort.

Vera est une sage anishinaabe, membre des Chippewas de la Première nation de Nawash en Ontario. Elle suit les enseignements des Three Fires Medewiwin et ceux de la société Ojibway Grand Medicine.

Pour Vera, âgée de 69 ans, travailler et aider les autres est important. Voilà l'héritage qu'elle veut laisser aux jeunes. « Je leur donnerais quelque chose à faire et je leur enseignerais à aider les autres », dit-elle.

En tant que sage, Vera s'y connaît dans l'art d'aider les gens. « J'aide les gens à retrouver leur spiritualité, leur clan, leur nom ainsi que leur identité indienne ».

Vera adore son travail. Elle a passé plusieurs années à aider les gens à se défaire de leurs dépendances. Auparavant, elle a été présidente et directrice générale d'une entreprise de construction. Elle a aussi joué pour la télévision et le cinéma.

Elle souligne toutefois que l'une de ses plus grandes réussites a été d'avoir élevé ses huit enfants. Elle compte maintenant 20 petits-enfants.

Un autre exploit de Vera a été d'obtenir un diplôme avec distinction du Collège Seneca. Elle y a reçu un diplôme en travail social alors qu'elle était la seule étudiante autochtone. « Je suis indienne et j'ai réussi. Ce fut une surprise pour plusieurs à cette époque », raconte-t-elle.

Vera aimerait voir les jeunes atteindre leurs buts et revenir ensuite en faire profiter leur collectivité. « C'est ainsi que l'on maintient les traditions », de conclure Vera.

Étude sénatoriale sur les biens immobiliers matrimoniaux

Quand un couple se sépare, qu'arrive-t-il aux biens que partageaient les conjoints, comme la maison dans laquelle ils vivaient?

Aucune loi ne s'applique au partage des biens immobiliers matrimoniaux dans les réserves. Cet automne, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne étudiera la question, tiendra des audiences et pourrait faire des recommandations.

Pour en savoir davantage, consultez le site Internet www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/index_f.html et cliquez sur la rubrique « Après la rupture du mariage – informations sur le foyer matrimonial dans la réserve ».

La langue, une porte d'entrée vers la culture

Saviez-vous qu'au Canada, on parle plus de 50 langues autochtones?

Toutefois, bien moins de gens qu'avant peuvent parler une langue autochtone au Canada.

Au cours des 11 prochaines années, le gouvernement du Canada investira plus de 172 millions de dollars pour protéger et faire connaître les cultures et les langues autochtones. En collaboration avec les organismes autochtones nationaux, Patrimoine canadien mettra sur pied un groupe de travail regroupant principalement des Autochtones.

Ce groupe de travail recueillera vos suggestions concernant les moyens de faire connaître, de protéger et de revivifier les langues et les cultures autochtones. Ensuite, il recommandera à un autre groupe d'Autochtones de superviser les mesures qui seront prises dans le but de préserver ces langues et ces cultures.

Une part de l'argent sera versée à l'Initiative des langues autochtones pendant deux autres années. Dans le cadre de cette mesure, vous pouvez obtenir de l'aide pour apprendre ou enseigner une langue autochtone. L'Initiative est dirigée par l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis. En 2004, le nouveau centre des langues et des cultures autochtones prendra la relève.

Pour en savoir plus sur les moyens que prend le gouvernement pour revitaliser les langues et les cultures autochtones, consultez le site Internet www.canadianheritage.gc.ca ou composez le numéro sans frais 1 866 811-0055.

Exprimez-vous dans votre langue!

Ces cinq dernières années, certaines langues autochtones ont attiré plus de locuteurs que les autres. Les langues qui ont le plus progressé sont :

- le déné
- le montagnais-naskapi
- l'oji-cri
- l'attikamekw
- le dakota/sioux
- le mik'maq

Source : Recensement de 2001



Carrière dans les Forces canadiennes

Avez-vous déjà pensé à travailler pour les Forces canadiennes?

Vous pouvez vous inscrire au **Programme d'enrôlement des Autochtones des Forces canadiennes**. Il permet aux Autochtones de mieux connaître les Forces avant de s'y joindre officiellement.

Après avoir terminé le programme, vous pouvez suivre la formation de base pour les recrues des forces régulières.

Nous avons recueilli les commentaires de quelques recrues autochtones juste avant la remise des diplômes du programme de formation de base. Voici ce qu'elles nous ont dit :



« J'ai eu un choix difficile à faire entre les Forces canadiennes et celles des États-Unis. Ce qui m'a aidé à prendre ma décision, c'est que les Forces canadiennes savent reconnaître l'élément culturel. Les cultures autochtones y sont bien respectées.

(Soldat Philip Kenneth Moore, Première nation de Batchewana, Réserve Rankin, Ontario)

« J'ai connu une adolescence difficile, mais je voulais que mon père soit fier de moi. Je voulais aussi donner un bon exemple à mon petit frère. C'est une façon honnête de gagner de l'argent. »

(Soldat Leo James Giberson, Nation dakota de Sioux Valley, au Manitoba)

« Aujourd'hui, c'était mon tour d'être la cible des critiques. Heureusement, c'est chacun son tour. C'est bon pour le moral. Je suis fière de notre travail d'équipe et de notre réussite. »

(Matelot de troisième classe Joan Marie Paul, Indian Brook, en Nouvelle-Écosse)



Pour obtenir plus d'information sur les Forces canadiennes ou le Programme d'enrôlement des Autochtones, composez le numéro sans frais **1 800 856-8488** ou consultez le site Internet **www.recruiting.forces.gc.ca**.

Continuez à nous écrire!

Plusieurs d'entre vous ont demandé plus de renseignements sur les programmes d'aide en matière de culture et de patrimoine. Nous espérons que vous trouverez utile et intéressante l'information donnée dans ce numéro.

Merci à ceux et celles qui ont rempli et envoyé la carte-réponse. Continuez à nous écrire!

Vous pouvez envoyer dès maintenant vos commentaires par la poste – pas besoin de timbre. Remplissez la carte de commentaires et faites-nous part de vos idées.

Vos suggestions sont importantes pour nous.

Une eau salubre

Au cours des cinq prochaines années le gouvernement du Canada investira **600 millions de dollars** pour faire en sorte que l'eau soit propre à la consommation dans les réserves. Cet investissement se fera dans le cadre de la **Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations**.

Cette stratégie a pour but de maintenir la salubrité de l'eau potable en permettant à la population de disposer de systèmes d'égout fonctionnels et sécuritaires. Le gouvernement et les membres des Premières nations travaillent ensemble pour répondre à ces normes de qualité.

La stratégie comprend les éléments suivants :

- un plan d'amélioration des systèmes d'aqueduc;
- un programme de contrôle de la qualité de l'eau;
- plus de programmes de formation pour les personnes qui exploitent les aqueducs.

Affaires indiennes et du Nord Canada a déjà testé plus de 740 systèmes de traitement de l'eau dans les réserves de toutes les régions du Canada. Les résultats de ces études sont publiés dans un rapport intitulé *Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations*.

Pour en savoir plus sur la stratégie ou obtenir une copie du rapport, composez le numéro sans frais **1 800 567-9604**. Vous pouvez également consulter le rapport dans Internet à l'adresse **www.ainc-inac.gc.ca/nr/prs/m-a2003/index_f.html**. Cliquez sur *Évaluation nationale des systèmes d'aqueduc et d'égout dans les collectivités des Premières nations* que vous trouverez en date du 14 mai.

Nous aimerions recevoir vos commentaires et suggestions.

Nom : _____

Adresse : _____

Avez-vous trouvé que le présent numéro renfermait beaucoup d'information? oui non
Quels autres sujets importants devraient, d'après vous, être traités dans les prochains numéros?
Commentaires : _____

J'aimerais recevoir de l'information du gouvernement du Canada à l'adresse électronique suivante : _____

J'aimerais que vous fassiez parvenir le bulletin *Dernières Nouvelles* à un ami ou une amie à l'adresse suivante : _____

Je vous autorise à m'envoyer d'autres mises à jour venant du gouvernement du Canada.

J'aimerais qu'on me tienne informé des activités du gouvernement du Canada par un ou plusieurs des moyens suivants :

la télévision communautaire

le courrier postal

le bureau de la Première nation

la radio communautaire

Internet

le journal communautaire

le centre d'amitié

Quoi de neuf dans le dossier de la gouvernance? Beaucoup!

Grâce aux membres des Premières nations, la Loi sur la gouvernance des Premières nations proposée (projet de loi C-7) évolue.

Les membres des Premières nations ont expliqué au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles ce qu'ils voulaient changer dans le projet de loi.

Ils ont fait plusieurs suggestions. Le projet de loi se transforme afin de mieux tenir compte de certains besoins et souhaits des membres des Premières nations, y compris les suivants :

- une meilleure protection pour les Autochtones et les droits issus des traités;
- un rôle moins important du Ministre dans les affaires des collectivités;
- une protection accrue des droits individuels par une meilleure application des règlements administratifs;
- plus de temps aux collectivités pour élaborer leurs codes de gouvernance.

De son côté, le gouvernement du Canada recommande deux ajouts importants au projet de loi :

- l'établissement d'un Centre canadien de la gouvernance des Premières nations, dirigé par les Premières nations, qui aidera les collectivités à élaborer et à mettre en place des régimes de gouvernance;
- la nomination d'un ombudsman qui recevra les plaintes des membres des Premières nations.

Les débats reprendront en septembre à la rentrée du Parlement.

Pour en savoir davantage sur le projet de loi, vous pouvez participer à une séance d'échange d'information ou obtenir une trousse d'information en consultant notre site Internet à l'adresse www.gpn-fng.gc.ca ou communiquer avec nous au numéro sans frais **1 800 550 1540**.

Protégez-vous contre le virus du Nil occidental

La saison du virus du Nil occidental est de nouveau arrivée. Ce virus est transmis par les moustiques infectés et peut avoir de graves effets pour les personnes de tout âge. Le risque d'être piqué par un moustique infecté est faible, mais vous pouvez prendre les précautions suivantes pour prévenir les piqûres de moustique :

- portez des vêtements de couleur pâle;
- ne passez pas trop de temps à l'extérieur à l'aube et au crépuscule;
- utilisez un insectifuge;
- assurez-vous qu'il n'y a pas de trou dans les moustiquaires.

Vous pouvez aussi éliminer les aires de reproduction éventuelles. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'eau dans les vieux pneus, sous les pots de fleurs, dans les jouets d'enfants ou dans d'autres objets extérieurs.

Pour obtenir plus de renseignements, adressez-vous à votre centre de santé ou poste de soins infirmiers local ou rendez-vous à l'adresse suivante : www.westnilevirus.gc.ca.



Agissez contre le virus du Nil occidental. Communiquez avec Santé Canada en composant le **1 800 816-7292**.

VOTRE OPINION EST IMPORTANTE POUR NOUS!

Remplissez la carte-réponse, détachez-la et postez-la (les frais de poste sont déjà payés) ou communiquez avec le Service des renseignements généraux d'Aïnc en composant le **1 800 567-9604** ou encore le **1 866 553-0554** (numéro de l'ATME). Vous pouvez également nous faire parvenir un message soit par télécopieur au **(819) 953-2305**, soit par courriel à l'adresse DernieresNouvelles@aïnc-inac.gc.ca.

Pour plus d'information sur les programmes et les services du gouvernement du Canada, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Téléphone sans frais : **1 800 0-Canada (1 800 622-6232)**
Téléscripteur/ATME : **1 800 465-7735**
Site Web : www.canada.gc.ca

Le bulletin *Dernières Nouvelles* est également offert sous forme électronique à l'adresse www.aïnc-inac.gc.ca/pr/pub/index_f.html.

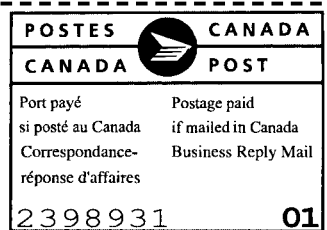
Publié avec l'autorisation du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 2003

www.aïnc-inac.gc.ca

QS-6172-050-FF-A1
ISSN 1704-4294

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title: *Update*



1000009929-K1A0H4-BR01

DERNIÈRES NOUVELLES
À L'ATTENTION DU RÉDACTEUR EN CHEF
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA
10 RUE WELLINGTON
HULL QC K1A 9Z9